

N/REF : 28/10/2024 16H13 C:000053 I:04859
V/REF : AC/C04451
V/Email reçu le Lundi 28/10/2024 a 16H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

IMMEUBLE : CARRE LUMIERE
7 RUE DE CONDATE
35760 MONTGERMONT

Rennes, le 12 Novembre 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 7 CONDATE - MR MME FALL 06 64 96 21 78
LOGEMENT N° 122101, PORTE N°A005, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : Fuite évacuation lave-vaisselle
Donneur d'ordre : M. F SANDOVAL

=====
NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
EVACUATION EVIER LAVE VAISSELLE BOUCHEE
REFOULEMENT PAR SIPHON LAVE VAISSELLE
DEBOUCHAGE RESEAU EVACUATION CUISINE
CONTRÔLE BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 31/10/24 a 10H26 M. F SANDOVAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS103-Dégorgement lavabo, évier, bidet	1	93,02	93,02
	TOTAL H.T.			93,02
	T.V.A. a 10,00%			9,30
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>102,32</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.